

Vendredi 25 novembre 2016
Journée internationale de lutte contre
les violences faites aux femmes

➤ **PRÉVENIR ET LUTTER
CONTRE LES COMPORTEMENTS
SEXISTES ET LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES**



INTRODUCTION

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, il est important de rappeler la permanence dans notre société des violences physiques, psychologiques, sexuelles ou encore économiques dont les femmes sont victimes.

Ces comportements et ces violences, l'École et les établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes n'en sont malheureusement pas préservés. Par ailleurs, même si elles se déroulent en tout premier lieu dans le cadre intrafamilial, les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes ont des répercussions directes sur la santé et le bien-être des enfants et adolescents, et donc sur la réussite des élèves et des étudiants.

La mobilisation de toutes et de tous est donc plus que jamais nécessaire. Et l'ensemble de la communauté éducative a un rôle essentiel à jouer pour combattre et prévenir ces violences.

Depuis 2012, l'arsenal législatif¹ s'est considérablement renforcé pour mieux réprimer les violences faites aux femmes et mieux protéger les mineurs. Au-delà, le ministère et avec lui l'ensemble des établissements d'enseignement et de recherche ont apporté leur contribution à la mobilisation organisée dans le cadre du 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Comme l'a confirmé il y a quelques jours le Haut conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce plan a permis une mobilisation soutenue des pouvoirs publics et de l'ensemble de la société.

Le 5^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, qui vient d'être dévoilé, doit nous permettre d'aller plus loin encore pour faire reculer ces violences.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche continue de se mobiliser pour faire avancer la connaissance sur ces violences, pour informer, sensibiliser et former les personnels et ainsi les aider à prévenir, repérer et agir contre ces violences, mais aussi à prendre en charge celles et ceux qui en sont victimes.

Cette action complète le travail engagé par l'École de la République pour lutter contre le harcèlement et notamment le cyberharcèlement, pour promouvoir le vivre ensemble, favoriser la réflexion des jeunes au cours de leur scolarité sur la place des femmes et des hommes dans la société, sur les représentations stéréotypées, sur le respect mutuel, et plus largement sur l'égalité.

Face aux violences faites aux femmes, c'est donc une approche globale et transversale qui est privilégiée : elle associe la prévention, l'éducation, le soutien aux victimes et la recherche ; elle mobilise l'ensemble des professionnels, de l'école primaire à l'enseignement supérieur en passant par les établissements de recherche ; elle s'inscrit dans le cadre de la mobilisation du ministère pour l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes.

¹ loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel ; loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ; loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ; loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la *lutte contre le système prostitutionnel* et à accompagner les personnes prostituées ; loi du 14 avril 2016 relative à l'information de l'administration par l'autorité judiciaire et à la protection des mineurs ; loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

1/ MIEUX CONNAÎTRE LES VIOLENCES POUR MIEUX Y RÉPONDRE

L'efficacité de la lutte contre les violences faites aux femmes est d'autant plus grande qu'elle peut prendre appui sur des connaissances précises. Le ministère soutient à cet effet les recherches et études qui permettent d'appréhender la complexité et la diversité des violences et d'accompagner les politiques publiques.

Deux nouvelles enquêtes sur les violences scolaires qui pointent les spécificités des violences subies par les filles

Ce 25 novembre 2016, la *Direction* de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère publie deux nouvelles enquêtes qui permettent d'avoir une approche sexuée des violences faites dans les établissements scolaires : l'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) et l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation.

L'enquête SIVIS montre que les garçons sont davantage impliqués que les filles dans les actes de violence et d'incidents graves commis par les élèves ; et l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation nous apprend que les lycéennes ont une opinion sur le climat scolaire plus favorable que les lycéens, mais qu'elles sont autant concernées par les problèmes de violences : Il s'agit plutôt d'une violence psychologique, alors que les garçons sont deux fois plus souvent victimes de violences physiques. La cyber-violence concerne un peu plus les filles que les garçons.

L'enquête du Centre Hubertine Auclert sur le cybersexisme (Sept. 2016)

Cette enquête, réalisée par l'Observatoire universitaire éducation et prévention de l'Université Paris-Est-Créteil-Val de Marne, et coordonnée par le Centre Hubertine Auclert a été menée auprès de 1 200 élèves de collèges et lycées franciliens en 2015 et 2016.

Elle montre que les filles sont davantage exposées à des formes spécifiques de cyberviolences, à caractère sexiste et sexuel (cybersexisme) : 13% des filles et 6% des garçons ont été victimes de rumeurs sur les réseaux sociaux ; 20% des filles et 13% des garçons ont subi des insultes sur leur apparence physique ; 17% des filles ont été victimes de la diffusion de photos ou de vidéos et d'envoi ou de réception de textos sous la contrainte ou sans leur accord.

Les faits de cybersexisme se caractérisent par une double invisibilité : « ils se situent dans la sphère numérique, qui échappe en grande partie aux adultes, et ils prennent racine dans le sexisme ordinaire, souvent banalisé ou minimisé »².

² <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/>

L'enquête VIRAGE de l'Institut national des études démographiques délivre ses premiers résultats et s'étend

Mercredi 23 novembre 2016, l'Institut national d'études démographiques (INED) a présenté les premiers résultats de l'enquête « Violences et rapports de genre » (VIRAGE). Soutenue par le ministère, cette étude d'envergure inédite en France apporte de nouvelles connaissances précieuses pour orienter l'action des pouvoirs publics.

Avec la contribution du ministère cette étude se prolonge par un **volet VIRAGE-université**. Quatre établissements d'enseignement supérieur se sont déjà associés à l'INED pour mener cette étude auprès de leurs étudiants et de leurs étudiantes. Dans le cadre du 5^{ème} plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes, le ministère engage les établissements à se doter progressivement d'un diagnostic relatif aux violences sexistes et sexuelles en leur sein. Le ministère préconise l'utilisation de la méthodologie et du questionnaire d'enquête VIRAGE Universités.

Dans le cadre du 5^{ème} plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes, l'enquête VIRAGE sera étendue également, avec le soutien du ministère, afin d'actualiser les connaissances scientifiques sur les violences faites aux femmes dans les territoires ultramarins.

2/ INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER, DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ

Des professionnels mieux informés et mieux formés

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes est l'affaire de l'ensemble de la communauté éducative. La sensibilisation et la formation de chacun est donc essentielle.

Dans l'enseignement scolaire, la formation initiale proposée à tous les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation comprend un tronc commun de formation portant notamment sur la lutte contre les discriminations, la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes, la citoyenneté et l'éducation à la santé.

Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale bénéficient aussi de formations initiales et continues spécifiques sur la problématique de l'enfance en danger et des violences à caractère sexuel, notamment à l'encontre des mineurs. La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant prévoit, de plus, de réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département, qui est rendu public, et d'élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant dans le département à la protection de l'enfance.

Dans le cadre d'un partenariat avec la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), le « kit Tom et Léna » traitant de l'impact sur les enfants des violences est désormais utilisé pour la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation nationale, en particulier les personnels de santé et sociaux. Il est également diffusé dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Parce que l'éducation à la sexualité est un élément essentiel de l'éducation au respect, des équipes académiques de pilotage pluri catégorielles en éducation à la sexualité ont également été désignées par les recteurs afin d'impulser les projets d'éducation à la sexualité dans les académies. Un réseau pluricatégoriel de formateurs de formateurs et de personnels intervenants auprès des élèves a ainsi pu être constitué. Depuis 2013, un séminaire annuel « Éducation à la sexualité » est inscrit au plan national de formation. En 2016, il a concerné les formateurs en éducation à la sexualité et a traité plus particulièrement de la lutte contre les comportements sexistes et les violences sexuelles avec un double objectif : sensibiliser les formateurs sur ce sujet et permettre le développement de formation des intervenants prenant en compte cette entrée thématique.

Dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les actions de prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ont été renforcées. La mise en place d'une « mission égalité » est désormais généralisée. Elle coordonne toutes les actions de sensibilisation et de prévention des violences sexistes et sexuelles dans l'établissement, en particulier le traitement du harcèlement sexuel.

Afin de mettre en place des formations pertinentes et de qualité dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, le ministère mettra en lien l'AMUE et l'ESENESR avec les associations de terrain spécialisées dans la formation des formateurs et formatrices à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (Association nationale des études féministes (ANEF), le Collectif de Lutte Anti-Sexiste Contre le Harcèlement Sexuel dans l'Enseignement Supérieur (CLASCHEs), la Conférence Permanente des chargés de mission Egalité Diversité (CPED).

Outre le séminaire national organisé par ces trois associations en novembre 2015 et qui sera renouvelé en décembre 2016, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont organisé des formations sur le harcèlement sexuel auprès de leurs personnels et de leurs étudiants (cf. annexe 2 sur les actions mises en place dans les établissements de l'enseignement supérieur et la recherche).

Des établissements impliqués

Dans l'enseignement scolaire, chaque année, des instructions sont données aux chefs d'établissements scolaires appelant leur attention sur la prévention des mariages forcés et des mutilations sexuelles féminines. Elles permettent de favoriser le développement des actions de prévention et de lutte, dans les collèges et lycées, en informant sur les violences ainsi que sur l'enfance maltraitée et les violences intrafamiliales à caractère sexuel.

Différentes actions relatives à la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ont pu être répertoriées à l'occasion du rapport intermédiaire de bilan de la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif. Elles s'adressent selon le format aux équipes pédagogique et éducative ou aux élèves et sont enrichies très souvent par des partenariats avec le milieu associatif, les collectivités territoriales, les directions régionales aux droits des femmes ou encore les établissements d'enseignement supérieur.

Les projets s'inscrivent dans un champ large et traitent de toutes les facettes des violences faites aux femmes, des stéréotypes aux comportements sexistes, des violences sexuelles aux risques pornographiques, et s'attachent à les traiter dans tous les contextes d'interactions que notre société permet - dans le cadre des relations numériques ou dans les interactions physiques quotidiennes. Dans la continuité de l'éducation à la sexualité, ces sujets permettent aussi de traiter dans une approche positive, les notions de respect, d'égalité filles-garçons, d'estime de soi, d'esprit critique, etc.

Face au développement de nouvelles formes de violences, notamment les cyberviolences, le cyberharcèlement ou le cybersexisme, qui augmentent les risques d'une banalisation des faits de sexisme ordinaire et exposent davantage les filles, le ministère a adapté sa politique :

- démarche globale systémique et pérenne de climat scolaire, qui s'appuie sur quatre leviers : la prévention, la sensibilisation, la formation et la prise en charge ;
- mise en avant des usages pédagogiques du numérique, dans le cadre de l'enseignement moral et civique, de l'enseignement aux médias et à l'information ou encore du parcours citoyen

Deux numéros dédiés, le **3020** et **Net Ecoute 0800 200 000**, écoutent et conseillent les victimes et leurs familles ainsi que les personnels éducatifs. Il faut y ajouter les ressources comme le guide de prévention des cyberviolences, des protocoles adaptés au 1^{er} et au 2nd degré, des affiches et les vidéos, ainsi que l'application « stop bashing ».

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, au-delà des initiatives prises par de nombreux établissements, la **consolidation et la généralisation de dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ensemble des établissements constitue un objectif du 5^{ème} plan** interministériel. Des recommandations sont établies pour les établissements, en lien avec les associations représentatives des établissements d'enseignement supérieur et la mise en place de ces dispositifs sera intégrée, dès 2017, dans le dialogue contractuel de chaque établissement.

Des élèves sensibilisés et acteurs de la lutte contre les violences

Le parcours éducatif de santé (PES), créé par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République se déploie depuis la rentrée scolaire 2016. Il vise à préparer les élèves à prendre soin d'eux-mêmes et des autres, à vivre en société et à devenir des citoyens responsables.

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire constitue un levier pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre les comportements sexistes et violences sexuelles. Dans son acception la plus large, elle permet notamment de susciter une réflexion sur les relations entre filles et garçons, l'égalité, les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes, les discriminations liées au sexe ou à l'orientation sexuelle, les règles de vie en commun, le sens et le respect de la loi.

Par ailleurs, dans le cadre de la protection de l'enfance en danger, au moins une séance annuelle d'information et de sensibilisation sur l'enfance maltraitée, notamment sur les violences intrafamiliales à caractère sexuel, est inscrite à l'emploi du temps des élèves des écoles, des collèges et des lycées. Les différentes formes de maltraitance à caractère physique, psychologique et sexuel y sont abordées, ainsi que la notion de négligence ou de carence de soin.

Enfin, la journée « Non au harcèlement » et le prix annuel « Non au harcèlement » constituent désormais un vecteur central d'implication des élèves dans la lutte contre les violences. Notamment le prix intègre, depuis 2015, une catégorie harcèlement sexiste et sexuel à partir de l'âge de 13 ans et jusqu'à 18ans. Ce dispositif permet aux élèves de s'approprier le sujet et facilite la prévention par les pairs.

Une action en direction des étudiants

Le CNOUS a conclu avec l'État une convention le 25 novembre 2014 relative à l'hébergement d'urgence des étudiantes victimes de violences et s'est engagé plus largement à renforcer son soutien en leur faveur.

Durant l'année 2014-2015, les assistants de service social des CROUS ont rencontré 3 415 étudiant(e)s (3 194 femmes et 221 hommes). Dans tous les CROUS, des logements en urgence ont pu être attribués même si le logement des étudiantes avec enfant, hors CROUS, reste difficile. Tous et toutes ont bénéficié d'aides financières (aides spécifiques annuelles), auxquelles ont pu être ajoutées des aides ponctuelles, notamment pour les frais d'entrée dans un logement et les aides alimentaires.

Les assistants de service social dans les CROUS mettent en œuvre toutes les liaisons nécessaires à la stabilisation des situations. De nombreux autres partenariats sont mis en place avec les médecins, psychologues, psychiatres, SIUMP, BAPU, CMP, services de médecine légale, associations d'aide aux victimes, associations d'aide aux femmes, services départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

Dans le cadre du Plan national de vie étudiante arrêté en octobre 2015, une coordination systématique des services sociaux des universités et des CROUS est encouragée pour permettre un meilleur accueil des étudiants (notamment sur les sites délocalisés).

De plus, dans le cadre du 5^e plan interministériel, les étudiantes en doctorat ou candidates à l'habilitation à diriger des recherches font l'objet d'une sensibilisation particulière au problème du harcèlement sexuel. Les écoles doctorales seront ainsi incitées à inscrire un module obligatoire de sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la formation doctorale.

Enfin, Le livret étudiant diffusé en début d'année à tou.te.s les inscrit.e.s doit contenir désormais une page d'information complète sur le harcèlement sexuel (définition simple, liens vers des informations plus complètes, coordonnées de la cellule de veille de l'établissement, coordonnées des associations) traduite en anglais afin d'assurer un accès plus sûr à l'information pour les étudiantes étrangères qui ne maîtrisent pas toutes parfaitement la langue française à leur arrivée.

3/ DE NOUVELLES RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

De la maternelle au lycée, une protection individuelle est mise en place au quotidien par les personnels sociaux, de santé et les CPE, qui, de par leurs missions spécifiques, reçoivent les élèves et leurs parents afin de mener, le cas échéant, toute action visant à la protection de l'enfance. L'évolution de la périodicité et du contenu des visites médicales et de dépistage obligatoires (arrêté du 3 novembre 2015) participe aussi à renforcer cette politique de protection – visite médicale de la 6^e année et visite de dépistage infirmier de la 12^e année.

Des ressources enrichies pour les professionnels à l'école

Pour accompagner les acteurs de la communauté éducative dans le déploiement d'actions de sensibilisation et de lutte contre les violences sexuelles, des ressources ont été produites ou enrichies :

Le **guide « Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer et agir »** est une ressource pour aider la communauté éducative à agir efficacement face aux situations liées à des comportements sexistes et à des violences à caractère sexuel, ainsi qu'à leurs conséquences. Il propose des éléments de définition, des rappels d'ordre juridique et donne des pistes pour aider à mieux prévenir, repérer et agir en milieu scolaire. Il vient d'être actualisé et prend en compte la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, qui intègre dans les séances d'éducation à la sexualité des établissements du second degré une information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps.

Un **nouveau portail consacré à l'éducation à la sexualité** propose sur Eduscol des informations et des ressources pédagogiques ainsi que des pistes de réflexion à destination des acteurs éducatifs. Il leur permet d'aborder, avec une approche globale et positive, plusieurs thématiques en lien avec la question des comportements sexistes et violences sexuelles : textes juridiques, égalité filles/garçons, discriminations, sexisme et homophobie, médias et Internet, exploitation commerciale de la sexualité, dignité, respect mutuel, lutte contre les propos sexistes et d'autres formes graves de violences.

Le **kit pédagogique « Tom et Léna »** offre aux professionnels de l'enfance et de l'adolescence la possibilité de mieux repérer et appréhender la spécificité des situations des enfants et des mères victimes de violences au sein du couple pour mettre en place une aide adaptée efficace et respectueuse de l'enfant et de la mère.

Pour **accompagner les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche**, le vademecum « Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche à l'usage des établissements », produit par les associations ANEF, CLASCHEs, CPED, a été renouvelé. Ses annexes, présentant les dispositifs existants et en cours de mise en place, sont actualisés chaque année à l'occasion du 25 novembre.

Les échanges de bonnes pratiques sont favorisés entre les établissements d'enseignement supérieur, y compris au niveau européen, dans le cadre de la 9^{ème} conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur.

Une mobilisation ministérielle relayée sur le terrain (exemples de bonnes pratiques dans le champ scolaire)

Académie de Grenoble

Un parcours de formation sur les stéréotypes de sexe est mis en œuvre entre novembre 2016 et mars 2017. Ce parcours conçu autour des questions de l'adolescence et des violences faites aux femmes a été co-élaboré par la Direction académique aux arts et à la culture de Grenoble et l'Espace Malraux, scène nationale de Chambéry et de la Savoie, en lien avec l'équipe académique de formateurs.

À l'occasion de deux représentations théâtrales, il s'agit d'interroger les stéréotypes de sexe à l'œuvre dans la construction sociale des individus. La première journée propose d'aborder les enjeux identitaires de l'adolescence, temps de tous les possibles, tandis que la seconde sera consacrée à la question de la place des femmes dans la société.

Cette formation s'adresse aux personnels de l'éducation nationale en Savoie (enseignants, infirmiers, assistants de service social scolaires, médecins scolaires, CPE, assistants d'éducation, assistants de vie scolaire) mais les élèves sont aussi concernés notamment dans le cadre des représentations théâtrales.

Académies de Créteil, Paris et Versailles,

Suite à l'étude portant sur le cybersexisme, coordonnée par le Centre Hubertine Auclert et réalisée par l'Observatoire Universitaire International d'Éducation et Prévention (OUIEP), un projet pilote de prévention est en cours de lancement par le Centre Hubertine Auclert, en partenariat avec la région Ile-de-France, les trois rectorats franciliens, ainsi que les conseils départementaux du Val-de-Marne et du Val d'Oise, la Ville de Paris et 8 associations (la compagnie Entrées de jeu, le centre audiovisuel Simone de Beauvoir, Pour qu'elle revienne, l'ADRIC, Du côté des femmes, Femmes solidaires, Parole de femmes Massy, le Relais 77 Solidarité Femmes).

Sur le sujet des cyberviolences à caractère sexiste et sexuel, le projet se compose de :

- une séance de présentation et d'information sur le projet avec l'équipe éducative avec la présentation des enjeux, la mise en place du suivi de l'action, la présentation d'outils ;
- deux séances minimum de deux heures avec les élèves, en présence d'adultes référents de l'établissement (enseignants, infirmier scolaire, documentaliste, CPE).
- un bilan avec l'équipe éducative dans chaque établissement.

Académie de Nice

Une classe de 5^{ème} du collège Maurice-Jaubert de Nice, en collaboration avec des écoles de secteur, a travaillé et réalisé un clip vidéo de sensibilisation, intitulé « Stop à la violence faite aux femmes » dans le cadre d'un travail mené par une professeure de français et une équipe projet pluricatégorielle.

Des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche engagés dans des politiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

A la suite de la circulaire du 25 novembre 2015 sur la prévention et le traitement du harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche, un nombre important d'établissements d'enseignement supérieur et de la recherche ont mis en place des dispositifs de prévention et traitement des violences sexistes et sexuelles.

Ainsi, les universités de Lille 3, Bordeaux, Bordeaux Montaigne, Brest, Nice, Le Havre, Caen, Orléans, Aix-Marseille, le Havre Normandie sont engagées, à des étapes différentes, dans cette démarche. Certains établissements ont fait le choix de mutualiser leurs ressources pour créer de tel dispositif : il en est ainsi de l'Université Sorbonne Nouvelle, de l'Université Paris Descartes, de l'Université Paris Diderot ou encore de l'EHESP, mais aussi des Universités Rennes 1 et Rennes 2 et de l'ENS de Rennes.

D'autres ont engagé la concertation sur la mise en place d'un tel dispositif dans leur établissement : Universités d'Avignon, de Montpellier, de Toulouse III, de Saint-Etienne, de Lyon 3, de Lorraine, de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et de Poitiers. Ces universités ont mis en place des groupes de travail composés de représentants du personnel et d'étudiants.

D'autres établissements ont, en attendant la création d'un dispositif spécifique, intégré ce volet dans la gestion des risques psycho-sociaux afin de pouvoir traiter, dès à présent, les cas de harcèlement sexuel : INSA Rouen, INSA Rennes, Universités de Saint-Etienne, de Montpellier, de Mulhouse, Ecole Centrale de Nantes, Institut Polytechnique de Grenoble.

Ces dispositifs sont adaptés aux ressources et contextes locaux : les « cellules de veille », « groupe de travail », « cellule pilote », « cellule d'accompagnement » ou encore « cellule de terrain » sont composés de membres internes à l'université (référent égalité, enseignants chercheurs, personnels des directions générales des services, direction des ressources humaines, services médicaux-sociaux, représentants étudiants, etc.), mais aussi d'experts externes (chercheurs spécialistes des violences de genre, juristes spécialistes de la question, membres d'associations de victimes). Ces dispositifs ont généralement deux fonctions distinctes : la prévention et la sensibilisation, d'une part, et le traitement des cas, d'autre part.

De manière générale, on retrouve un fonctionnement similaire aux différents dispositifs mis en place dans les établissements. Tout d'abord, un groupe de personnes est identifié comme personnes référentes auprès des étudiants et personnels en cas de harcèlement sexuel. Ces personnes, joignables par mail ou par téléphone peuvent recevoir la victime et l'orienter vers les services compétents. Ces services peuvent être en interne : médecins, assistants sociaux, psychologues, référent égalité ou toute personne formée à l'écoute des victimes au sein de l'établissement, ou en externe. L'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) a choisi de mettre en place un dispositif externalisé d'écoute, de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de harcèlement sexuel.

Ainsi, les victimes, personnels ou étudiants, de harcèlement sexuel, peuvent être accompagnées par l'Institut en Santé Génésique (ISG) sur les plans psychologique, médical et juridique. Enfin, une cellule ou un groupe de travail est chargé de mettre en place une enquête interne avant que la direction de l'établissement prenne la décision de lancer une procédure disciplinaire.

Par ailleurs, la CPED (conférence permanente des chargés de mission et référent égalité et diversité) a créé un groupe de travail « prévention et lutte contre le harcèlement sexuel » dans lequel sont impliqués aujourd'hui 22 établissements, dont un Comue, deux écoles et 19 universités.

La mise en place de formations

Cette année, de nombreux établissements ont mis en place des formations à destination de la communauté universitaire, personnels et étudiants. Pour cela ils ont fait appel à l'AVFT ou à l'association CLASCHEs (Bordeaux). Ces formations sont variées et se regroupent en 4 axes:

- des formations générales sur le harcèlement sexuel, à destination principalement des membres des groupes de travail et ou cellule de veille contre le harcèlement sexuel, mais aussi, comme dans les universités de Rennes, à destination des nouveaux responsables.
- des formations à la prévention du harcèlement sexuel. Ces formations sont principalement organisées à destination des référents et chargés de mission égalité, des membres du CHSCT, des services médicaux-sociaux, des organisations syndicales et des associations étudiantes, mais aussi du personnel administratif, du service de communication, des DRH, des responsables de composantes, des directeurs de laboratoire et d'écoles doctorales, des enseignants chercheurs.
- des formations à l'écoute des victimes de harcèlement sexuel à destination des services médicaux sociaux (en particulier médecin du SIMPPS ou du SMUT, des assistantes sociales et psychologues) et plus généralement des membres des cellules d'accompagnement créées dans les universités
- des formations au traitement du harcèlement sexuel. Ces formations, à caractère juridique, sont principalement à destination des présidents d'université, des services juridiques, des DRH, des DGS

La communication, l'information et la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles.

Les établissements qui ont mis en place un dispositif de prévention et de traitement contre le harcèlement sexuel communiquent auprès des personnels et étudiants de l'université à travers divers support. Une page internet est systématiquement dédiée au dispositif.

Certaines universités diffusent un dépliant comprenant la procédure à suivre et les personnes (en interne et en externe) à contacter. L'université de Lille 3 et d'Orléans ont intégré ces informations dans le guide des études et dans l'agenda des étudiants ou encore dans le livret d'accueil pour les nouveaux personnels (Orléans).



www.education.gouv.fr

Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

